

Département  
DU LOIRET  
—  
Arrondissement  
DE MONTARGIS  
—  
Canton  
DE COURTENAY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU S. I. I. S  
d'ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ  
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL**

**Séance du 19 janvier 2017**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au CS : 12**

**En exercice : 11**

**Présents : 10**

**date de convocation : 03 janvier 2017**

**date d'affichage : 23 janvier 2017**

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Syndical légalement convoqué le 03 janvier 2017 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Président.

**Étaient présents :** Nathalie FLOUR, Nelly MASTRANGELO, Patricia BROCHET, Nathalie VOLPI, Maria CAPELAS CARVAHLO, Vanessa DEL MORAL, Patrick ORTH, Michaël BRANGER, Arnaud CHARTON

**Excusés et représentés :** Anne-Sophie CARBONNELLE, Thierry DUPUIS, Guy LAUNAY

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Nelly MASTRANGELO

-----

La séance est ouverte à 19h

Le procès-verbal du 18 octobre 2016 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**I – Changement de membre titulaire**

Le Président et le Conseil sont informés que, suite à une démission, le Conseil Municipal d'Ervauville, dans sa séance du 10 septembre 2016, a modifié ses membres titulaires et suppléants au sein du SIIS. En effet, Mme Vanessa DEL MORAL devient membre titulaire et M. Olivier BLANC devient membre suppléant.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** à l'unanimité de cette modification

**II – Don**

Le Président informe le Conseil que la semaine précédant les vacances de Noël, les parents sont venus voir les réalisations de leurs enfants à la garderie et ont fait des dons pour un montant de 241.50 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'encaisser la somme de deux cent quarante et un euros et cinquante centimes (241.50 €).

### **III – Prise en charge formation**

Le Président rappelle au Conseil que le chauffeur de car a suivi une formation pour passer son permis de transport en commun.

Cette formation a été financée en partie par le chauffeur et l'autre devait être prise en charge par Pôle emploi. Or, ce dernier n'a pas pris en charge la totalité de ce qu'il restait. En effet, 1 120 € ont été financés sur les 1 990 €. Il reste donc à la charge du chauffeur la somme de 870 €.

Le Président demande au Conseil s'il est prêt à prendre charge la totalité du solde de la formation.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de prendre en charge le solde de la formation

### **IV – Facturation transport scolaire**

Le Président rappelle au Conseil que la facturation du transport scolaire est faite en deux fois pour soulager les familles au niveau du paiement des différentes factures qu'ils reçoivent (cantine, garderie et transport).

Il s'agit donc d'une facilité faite aux familles mais le coût est dû pour l'année et non pour deux périodes distinctes, même si l'enfant n'utilise plus le service.

Or, une famille a envoyé un courrier demandant de ne pas payer le solde puisque l'enfant ne prend plus le car.

Mme VOLPI propose que soit éventuellement mis en place le prélèvement automatique.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à 11 voix pour et 1 contre de conserver les modalités de facturation qui existaient et donc de facturer à cette personne le solde

### **V – Spectacle de Noël**

Le Président informe le Conseil que le spectacle a remporté un franc succès tant au niveau de la qualité du spectacle que le nombre d'enfants présents (143).

La formule du vendredi soir est une bonne formule et sera reconduite cette année.

Le Président rappelle au Conseil que pour le spectacle de Noël sont invités tous les enfants du regroupement et hors regroupement.

M. Orth se demande s'il faut continuer à inviter les enfants hors regroupement.

Le Président lui répond qu'au début, chaque commune faisait son animation et que donc, tous les enfants de la commune étaient invités.

Dans la mesure où le syndicat a pris la compétence, il avait souhaité que l'on continue à prendre tous les enfants sans distinction à partir du moment où les communes donnaient les noms des enfants hors regroupement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de continuer à inviter les enfants hors regroupement des 4 communes sous réserve que les communes donnent leur nombre pour l'envoi des invitations.

### **VI – Devis store cantine et classes**

Le Président présente au Conseil les 3 devis reçus pour la pose de stores à la cantine d'Ervauville et dans les classes de la maternelle.

Il précise que pour les classes de la maternelle, la priorité est que les vitres soient occultées dans le cadre du plan vigipirate afin qu'on ne puisse pas voir de l'extérieur.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité que les communes de Foucherolles et Rozoy le Vieil portent le projet chacune en fonction de ses possibilités pour faire une demande de subvention au titre des communes à faible population.

## **VII – Questions diverses**

### ***1/ Grillage école maternelle***

M. Charton informe le Conseil que le grillage dans la cour de l'école d'Ervauville est très abîmé. Le Président rappelle que chaque commune se doit d'entretenir ses bâtiments jusqu'à concurrence de 500 € de travaux et au-delà, c'est le SIIS qui prend en charge. (voir délibération du 02 juin 2016) Il est demandé à Mme Capelas de transmettre l'information au maire pour que le nécessaire soit fait rapidement. Il est précisé qu'un mail a déjà été envoyé à la mairie d'Ervauville concernant ce sujet.

### ***2/ Rampe école maternelle***

M. Orth rappelle au Conseil que la rampe dans le vestiaire n'est toujours pas faite. Il est donc décidé que le lundi 13 février à 8h30, M. Orth et les employés communaux des communes de Rozoy et d'Ervauville seront présents pour faire les travaux. Leur présence est indispensable. Mme Capelas rappelle également que les travaux de peinture dont la rampe fait partie seront faits la deuxième semaine des vacances de février, soit entre le 20 et le 24 février.

### ***3/ Poignées école maternelle***

M. Orth demande où en sont les poignées de porte à l'école maternelle ainsi que la vitre cassée. Mme Capelas répond qu'il faut relancer M. Idaszek pour qu'il fasse le nécessaire. La secrétaire est chargée de s'en occuper.

### ***4/ Bac à sable école maternelle***

M. Orth souhaite que le bac à sable soit retiré. Mme Flour précise que cela est interdit dans une cour d'école. Mme Capelas signale qu'elle en avait déjà parlé en réunion à la mairie d'Ervauville.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à 11 voix pour et 1 abstention de retirer le bac à sable de la cour de l'école de maternelle  
**CHARGE** Mme Capelas de faire faire le nécessaire à l'ouvrier de commune d'Ervauville

### ***5/ Horaires réunion***

M. Dupuis par l'intermédiaire de Mme Volpi, sa suppléante lors de la réunion, souhaiterait que les horaires de réunion soient plus tôt. Le Président lui répond que ce n'est pas possible car des élus sont toujours en activité et auraient donc du mal à être présents aux réunions.

### ***6/ Colis de Noël***

M. Orth informe le Conseil des retours qu'il a eu sur les colis de Noël distribués en fin d'année au personnel. A savoir que certaines souhaiteraient une prime à la place. Le Président répond que ce n'est pas possible car il n'y a pas de moyen de verser des primes de fin d'année dans la Fonction Publique Territoriale si elles n'ont pas été voté avant 1984. Mme Flour fait savoir au Conseil qu'elle aurait souhaité que le miel mis dans les paniers soit pris chez un apiculteur de la commune de Rozoy. Mme Capelas répond qu'elle ne le connaissait pas et qu'elle fera le nécessaire pour cette année.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de continuer à offrir un colis de Noël à tout le personnel du SIIS  
**DECIDE** à l'unanimité de fixer le prix du colis à 20 € maximum  
**CHARGE** Mme Capelas Carvahlo de s'occuper du dossier

Il a été décidé de profiter de cette occasion pour réunir tout le personnel du SIIS et les membres du Syndicat à la cantine d'Ervauville autour d'un pot de l'amitié. La date de sera fixée ultérieurement.

## **7/ Transports scolaires : intempéries**

M. Orth informe le Conseil qu'il est satisfait de la façon dont il est prévenu en cas de non passage du car pour cause d'intempéries.

Le Président en profite pour rappeler que la décision de suspendre les transports scolaires peuvent être prises par le Préfet, le Conseil Départemental, le chauffeur de car ou lui-même et qu'il suivra toujours l'avis du chauffeur de car.

Il est rappelé aussi qu'une suspension des transports peut avoir lieu localement en fonction de l'état des routes sur notre circuit, d'autant que notre car emprunte des routes communales.

La séance est levée à 20 heures 30

### **SIGNATURES DES PRÉSENTS**

<b>Jacques LASSOURY</b>	<b>Anne-Sophie CARBONNELLE représentée par Nelly MASTRANGELO</b>	<b>Nathalie FLOUR</b>	<b>Patrick ORTH</b>
<b>Michaël BRANGER</b>	<b>Arnaud CHARTON</b>	<b>Thierry DUPUIS représenté par Nathalie VOLPI</b>	<b>Nelly MASTRANGELO</b>
<b>Patricia BROCHET</b>	<b>Guy LAUNAY représenté par Jacques LASSOURY</b>	<b>Maria CAPELAS CARVAHLO</b>	<b>Vanessa DEL MORAL</b>